ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012, TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 27/2012

TITRE:	Date limite pour mettre fin aux inégalités qui touchent les enfants et jeunes des Premières Nations
OBJET:	Protection de l'enfance, éducation et santé des Premières Nations
PROPOSEUR(E):	Mike Mitchell, Grand Chef, Conseil des Mohawks d'Akwesasne, Ont.
COPROPOSEUR(E):	Kukpi7 Wayne Christian, Première Nation de Splatsin, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Affirmant que les enfants et les jeunes sont des membres sacrés et précieux des communautés des Premières Nations et qu'ils représentent la pérennité des cultures, langues et modes de vie des Premières Nations.

B. Rappelant que l'absence de discrimination et le respect à l'égard des cultures et des langues constituent un principe commun de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

C. Affirmant l'engagement en matière de réconciliation formulé par le premier ministre dans les excuses concernant les pensionnats indiens et lors du Rassemblement Premières Nations-Couronne, en janvier 2012.

D. Attirant l'attention sur les inégalités existant dans le financement fédéral des services de bien-être, d'éducation et de santé destinés aux enfants et jeunes des Premières Nations qui persistent depuis très longtemps malgré l'existence de solutions viables et quelle que soit la situation financière du gouvernement fédéral.

E. Comprenant que les inégalités existant dans le financement aboutissent à une surreprésentation des enfants des Premières Nations dans les familles d'accueil et à des résultats catastrophiques dans l'éducation et la santé.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Appellent le premier ministre du Canada à reconnaître la gravité de la crise vécue par les enfants des Premières Nations et à fixer une date limite, au plus tard en 2015, pour éliminer les inégalités qui prévalent dans les domaines du bien-être, de l'éducation et de la santé des enfants et jeunes des Premières Nations.
2. Appellent le premier ministre à présenter un rapport annuel à la population sur les progrès accomplis en vue d'atteindre la date limite de fin des inégalités.
3. Fixent l'année 2015 en tant que date limite pour éradiquer les inégalités qui prévalent dans les domaines du bien-être, de l'éducation et de la santé des enfants des Premières Nations, indépendamment de la volonté du gouvernement du Canada, et pour présenter un rapport à la population sur les progrès accomplis par le gouvernement en vue d'atteindre la date limite de fin des inégalités.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL